

Espagne 2007

# Le Programme opérationnel plurirégional de lutte contre les discriminations

Rapport de synthèse

Elizabeth Villagómez

Almenara Estudios Económicos y Sociales, S.L.



On behalf of  
European Commission  
DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities

## Contenu

Résumé.....	3
1. Contexte européen.....	5
2. Contexte national (Espagne).....	6
3. Programme opérationnel plurirégional de lutte contre les discriminations (POLCD)....	9
3.1 La politique dans la pratique.....	9
3.2 Le budget et le montage institutionnel.....	10
3.3 Évaluation et suivi.....	11
4. Intérêt et transférabilité .....	11
4.1 Introduction.....	11
4.2 Comparaison d'approches similaires en Europe .....	11
4.3 Commentaires des pays pairs .....	12
4.4 Commentaires des organisations européennes .....	13
4.5 Débat sur la transférabilité de la politique.....	14
5. Conclusions et enseignements .....	15

## Résumé

L'expérience espagnole qui fait l'objet de cette évaluation par les pairs reflète l'action du FSE en vue d'éliminer les pratiques discriminatoires dans les États membres de l'UE, en particulier sur le marché du travail, et d'améliorer les conditions de vie des personnes exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Elle présente un intérêt particulier à la lumière des articles du cadre législatif pour la période de programmation 2007-2013<sup>1</sup> qui incluent les ONG, les partenaires sociaux et d'autres acteurs de la société civile parmi les institutions appelées, en partenariat avec les États membres, à préparer, mettre en œuvre, suivre et évaluer des programmes opérationnels.

De même, la volonté affichée, dans le cadre de la relance de la stratégie de Lisbonne, de regrouper les objectifs d'emploi et de croissance au sein d'une approche plus unifiée, l'accent mis sur l'inclusion active et l'application de la méthode ouverte de coordination (MOC) dans le domaine de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté impliquent que les politiques d'inclusion et de protection sociale devraient contribuer à la réalisation des objectifs de Lisbonne et que les politiques de la stratégie pour la croissance et l'emploi devraient créer un contexte favorable aux efforts de cohésion sociale. Le Programme opérationnel plurirégional de lutte contre les discriminations (POLCD) s'inscrit clairement dans cette dynamique car il vise à renforcer l'employabilité de groupes assez éloignés du marché du travail.

Bien que l'Espagne ait une structure gouvernementale très décentralisée et que la politique sociale soit entièrement du ressort des pouvoirs publics régionaux, le POLCD a développé une approche nationale unifiée, en coopération avec les ONG opérant en Espagne. Le recours aux fonds structurels pour financer le POLCD complète donc les mesures prises par le gouvernement central espagnol pour soutenir à la fois les activités des communautés autonomes (CC.AA) et celles des ONG nationales. Les premières interviennent dans le domaine de la politique sociale et des services sociaux dans le cadre d'accords individuels et de budgets alloués à chaque région, tandis que les ONG répondent à des appels à propositions (financés par les recettes de l'impôt sur le revenu). Il arrive cependant que des accords individuels soient aussi passés avec les ONG.

Ce rapport de synthèse présente en annexe des tableaux sur la situation des différents groupes ciblés par le programme. Ces groupes (femmes, personnes handicapées, Roms, immigrants et autres) sont clairement désavantagés sur le marché du travail, même en temps d'expansion économique. Les grands axes du programme examiné concernaient la nécessité d'encourager la participation des femmes au marché du travail et l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cependant, les besoins d'autres groupes défavorisés menacés par l'exclusion sociale ont aussi été pris en considération.

Le budget total se montait à 592 millions d'euros, dont 63,1% étaient couverts par le financement européen, 36,5% par les pouvoirs publics espagnols (gouvernement central, autorités locales et régionales) et 4,3% par des ONG. Les six ONG participantes continueront à mener des actions au titre de ce programme jusqu'en 2008. Au total, 226 301 bénéficiaires ont pris part au programme: 57 581 personnes ont reçu une formation, 103 291 ont trouvé un emploi (sans autres précisions, toutefois, sur le type de contrat) et 734 entreprises ont été créées.

<sup>1</sup> Article 11 du règlement du Conseil (CE) n° 1083/2006 du 11 juillet (règlement général) et articles 3.1(e) et 3.2 (b) du règlement (CE) n° 1081/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet (Règlement relatif au Fonds social européen).

On ne dispose pas de documents décrivant les résultats ou les méthodes employées pour évaluer ce programme. Le rapport d'expert et les informations présentées lors du séminaire ne font pas mention de cet aspect. C'est peut-être l'un des points faibles du programme. L'une des rares évaluations disponibles est celle de la [Fundación Secretariado Gitano](#). C'est en fait la seule ONG à avoir mis en ligne, sur la page d'accueil de son site web, un rapport spécifique sur les résultats du programme qui fait l'objet de ce séminaire.

L'intérêt de ce programme doit être apprécié en tenant compte des spécificités de l'Espagne, avec sa structure de services sociaux et d'aide à l'emploi fortement décentralisée, la longue expérience de coopération entre le gouvernement et des ONG nationales pour la fourniture de services sociaux à des groupes de population spécifiques et les expériences de gestion des fonds structurels par les ONG espagnoles (programmes du FSE) qui ont servi de base à la mise en place du programme. Toutefois, au regard des objectifs et des procédures de l'UE, le programme offre un exemple très pertinent de partenariat – l'un des grands principes de la politique de cohésion. Parmi les actions financées par le FSE, on trouve plusieurs projets déployés par des ONG partenaires de programmes opérationnels, mais seule l'Espagne présente un tel modèle de gestion et de mise en œuvre effective d'un programme opérationnel.

Tous les pays pairs ont trouvé l'expérience espagnole très intéressante et, sans perdre de vue les différences d'échelle et de gestion des moyens financiers alloués par le FSE, le rôle particulier et la mission des ONG, la méthodologie d'insertion et la population touchée par la discrimination sur le marché du travail, les participants ont estimé que certains aspects pouvaient être transférables.

Les commentaires d'**EAPN** (European Anti-poverty Network) et d'**ENAR** (European Network against Racism) comportaient deux critiques: les difficultés qui font obstacle à l'intégration effective des principes du programme EQUAL dans les nouveaux programmes opérationnels du FSE; et le manque d'informations fournies dans le cadre de l'évaluation par les pairs sur la situation des bénéficiaires (à propos notamment des solutions apportées par le programme aux discriminations multiples – en fonction du sexe et de l'âge, par exemple).

Le POLCD atteste des possibilités de coopération entre les pouvoirs publics et la société civile pour concevoir et déployer des programmes ciblant des groupes de population spécifiques exposés à la discrimination, à la pauvreté et à l'exclusion sociale. L'approche globale adoptée dans la mise en œuvre du programme apparaît comme un de ses principaux atouts. L'importance du rôle joué par les ONG qui gèrent les budgets alloués par le FSE en Espagne se justifie dans le contexte de la collaboration de longue date des ONG avec l'administration centrale, mais aussi au vu des problèmes que pose la gestion d'un programme national dans un pays aussi décentralisé que l'Espagne. Les aspects qui entrent en ligne de compte dans l'appréciation de l'intérêt et de la transférabilité sont donc non seulement la capacité mais aussi le degré de confiance.

## 1. Contexte européen

*«L'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de droit, principes qui sont communs aux États membres.»*

Article 6, paragraphe 1 du Traité sur l'Union européenne.

Dès le début, la Communauté européenne s'est clairement engagée à lutter contre la discrimination en spécifiant explicitement dans le Traité de Rome qu'il fallait respecter l'égalité de rémunération entre hommes et femmes. Plus tard, avec l'adoption de la Charte communautaire des droits fondamentaux des travailleurs en 1989, est venue la reconnaissance d'autres groupes (principalement les travailleurs âgés ou handicapés) que les institutions communautaires et les États membres se devaient de protéger par des politiques spécifiques contre la discrimination sur le marché du travail. Le Traité d'Amsterdam, qui introduisait un titre à part entière sur l'emploi, autorisait aussi le Conseil à «prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle». Par ailleurs, l'exclusion sociale a été définie comme un domaine d'action des institutions de l'Union par une résolution du Conseil de 1989 (89/C277/01), par une recommandation de 1992 (92/441/CEE) et par l'autorité juridique du Titre XI du Traité d'Amsterdam. Sur cette base, plus récemment, la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi (2000/78/CE) et la directive sur l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (2000/43/CE) ont continué à faire progresser la lutte contre la discrimination. Ces directives étaient assorties de ressources financières dans le cadre d'un programme d'action communautaire, déployé entre 2001 et 2006, qui portait sur les priorités suivantes:

- approfondir l'analyse de la nature des discriminations;
- encourager les organisations actives dans la lutte contre la discrimination;
- sensibiliser l'opinion aux discriminations et aux avantages de la diversité.

Les efforts se poursuivent à présent dans le programme PROGRESS qui couvre la période 2007-2013 et soutient «la mise en œuvre effective du principe de non-discrimination et la promotion de son intégration dans toutes les politiques communautaires<sup>2</sup>». Sans être explicitement mentionnée, cette approche d'intégration était également présente, en principe, dans l'utilisation des fonds structurels et, en particulier, du Fonds social européen (FSE) durant la période 2000-2006. Il est important de noter que, grâce à cet instrument financier, des associations ont pu bénéficier d'un financement direct de la Commission (article 6 et appel à propositions dans le cadre d'autres programmes). Comme le souligne le Traité de Maastricht, ces organisations de la société civile (il s'agit essentiellement d'ONG dans le présent document) jouent un rôle crucial dans la mobilisation des citoyens, notamment en matière d'inclusion sociale. Cet aspect a été développé par la suite dans le *Livre blanc sur la gouvernance* (COM (2001)428) et enfin dans le Traité d'Amsterdam. Comme on l'a déjà signalé, les dispositions du FSE et du règlement général pour la période de programmation 2007-2013 considèrent les ONG – parmi d'autres acteurs de la société civile, notamment les partenaires sociaux – comme des intervenants de première

<sup>2</sup> Toutes les précisions sur le programme PROGRESS sont disponibles dans le document suivant: [http://ec.europa.eu/employment\\_social/progress/docs/guidelines\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/progress/docs/guidelines_fr.pdf).

importance dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes opérationnels, en étroite coopération avec les États membres et les régions.

D'un autre côté, la volonté affichée, dans le cadre de la relance de la stratégie de Lisbonne, de regrouper les objectifs d'emploi et de croissance au sein d'une approche plus unifiée, l'accent mis sur l'inclusion active et l'application de la méthode ouverte de coordination (MOC) dans le domaine de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté impliquent que les politiques d'inclusion et de protection sociale devraient contribuer à la réalisation des objectifs de Lisbonne et que les politiques de la stratégie pour la croissance et l'emploi devraient créer un contexte favorable aux efforts de cohésion sociale.

## 2. Contexte national (Espagne)

Depuis environ vingt-cinq ans, l'Espagne s'est lancée dans un vaste processus de décentralisation administrative, qui n'est pas encore achevé – diverses réformes sont en cours – et qui transfère aux communautés autonomes une part considérable des compétences décisionnelles en matière de santé, d'éducation, de logement et d'emploi. Le cas des politiques sociales est différent, compte tenu de leur apparition relativement récente dans le pays: elles ont en fait été formulées et développées dès l'origine au niveau des administrations locales et régionales. En l'occurrence, plutôt que de partir de l'administration centrale, les régions et les municipalités ont eu recours à leurs nouveaux cadres généraux, mis en place après l'adoption de la constitution de 1978, pour construire les mécanismes de soutien et les instruments de ces politiques (constitution des budgets, offre des services sociaux de base, fixation des prestations sociales, etc.). C'est un aspect central qui doit rester présent à l'esprit pour interpréter les éléments soumis à cette évaluation par les pairs et les considérations sur la transférabilité qui ont été émises par les participants (dont traite la section 4 de ce rapport de synthèse). En Espagne, la difficulté de gérer un tel programme au niveau régional a pu être résolue grâce au partenariat avec les ONG nationales qui ont elles-mêmes utilisé leurs contacts régionaux et locaux pour trouver des fonds supplémentaires et renforcer l'efficacité du programme déployé.

Durant cette même période, l'émergence et l'action d'ONG nationales, régionales et locales soucieuses d'apporter des réponses aux besoins spécifiques de personnes et de groupes en situation d'exclusion sociale ont fait de ces ONG des partenaires des efforts et des politiques que les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux mettent en œuvre pour combattre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale. Des fonds sont régulièrement alloués à ces organisations, dans le cadre de différents mécanismes de financement, selon le niveau administratif concerné. Elles siègent aussi dans les organes de gouvernance et de contrôle des politiques déployées. En fait, elles sont souvent chargées de délivrer des services sociaux au nom des autorités régionales et locales qui sont seules compétentes dans ce domaine, en Espagne. Environ 82% des ONG actives dans le secteur social (qui incluent aussi bien des fondations, comme celles qui participent au POLCD, que des associations) ont des accords spécifiques avec des pouvoirs publics qui financent les services sociaux dispensés à certains groupes.

Afin de créer des opportunités d'emplois pour leurs bénéficiaires, les ONG utilisent principalement un instrument appelé «entreprise d'insertion», qui constitue une étape vers l'emploi dans le parcours proposé aux personnes menacées ou en situation d'exclusion sociale (celles qui sont les plus éloignées du marché du travail). À l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays de l'UE, ces entreprises procurent des emplois provisoires ou permanents (et, dans

certains cas, protégés) à des personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent trouver du travail en passant par les mécanismes normaux, comme ceux des services de placement. Mais elles servent aussi d'intermédiaires entre les demandeurs d'emploi et des sociétés présentes sur le marché du travail lorsque les personnes concernées sont prêtes à exercer un emploi régulier. Le cadre juridique qui prévalait avant 2007 était fragmenté car ces activités étaient réglementées par les dispositions prises dans chaque communauté autonome (Comunidad Autónoma, CC.AA.), lorsque de telles dispositions existaient. En 2007, une loi nationale a finalement été votée pour mettre en place une approche plus unifiée.

Le recours aux fonds structurels pour financer le POLCD complète donc les mesures prises par le **gouvernement central espagnol** pour soutenir à la fois les activités des **CC.AA** et celles des **ONG nationales**. Les premières interviennent dans le domaine de la politique sociale et des services sociaux dans le cadre d'accords individuels et de budgets alloués à chaque région, tandis que les ONG répondent à des appels à propositions (financés par les recettes de l'impôt sur le revenu). Il arrive cependant que des accords individuels soient aussi passés avec les ONG.

### Statistiques 1999-2006

Nous présentons ci-après certaines données sur la situation en Espagne au commencement du programme et tout au long de sa mise en œuvre. Lorsque le POLCD a été lancé, le marché du travail espagnol se caractérisait par un taux de chômage élevé (notamment parmi les jeunes, les femmes et les travailleurs plus âgés), une forte croissance des emplois temporaires et une sous-représentation des femmes dans la population active. Le tableau 2 en annexe A contient certaines données provenant d'Eurostat, comparées aux moyennes européennes pour toute la période, de 1999 à 2006.

L'aspect le plus notable est le taux élevé de création d'emploi, avec un niveau d'emploi total qui est passé d'environ 54% à 64%, ce qui représente un accroissement de plus de un pour cent par an. Le groupe d'âges des 55-64 ans a connu une augmentation sensible du taux d'emploi: de 35% environ à 44%. Entre 2000 et 2006, l'Espagne a créé 37% de la totalité des nouveaux emplois dans l'UE.

Parallèlement, le chômage est descendu de 12% à moins de 8% pour les hommes et de 18% à environ 12% pour les femmes. Le taux de chômage des jeunes a chuté de 20% à 15% dans la population masculine et de 36% à environ 22% dans la population féminine. Le chômage de longue durée chez les hommes, qui était proche de 4%, s'est réduit à un peu plus de 1% tandis que chez les femmes, le chiffre est passé de 9% à moins de 3%. Le pourcentage des jeunes chômeurs par rapport à la population totale des 15-24 ans est tombé de 11% à environ 8% pour les hommes et de 14% à moins de 10% pour les femmes.

Si les données présentées dénotent d'excellentes performances sur le marché du travail, l'examen plus attentif d'une autre série de chiffres tempère ces résultats. Le pourcentage des contrats à durée déterminée a augmenté d'environ 33% à 34%, malgré une baisse au-dessous de 32% en 2002 et 2003. Cependant, le taux est nettement plus bas dans la population masculine (32% en 2006) que dans la population féminine, où il atteignait presque 37% à la fin de la période. En outre, au cours de la même période, la composition démographique de l'Espagne a connu un changement considérable, avec l'arrivée d'un large contingent de travailleurs migrants. En pourcentage de l'ensemble de la population espagnole, ils représentaient au total 9,94% en 2006. Depuis 2000, l'Espagne a absorbé un tiers de la

population immigrante dans toute l'UE<sup>3</sup>, ce qui la classe au deuxième rang des pays de destination de l'immigration après les États-Unis ces dernières années. Une récente étude a montré que, sans ce flux migratoire, la croissance économique soutenue que l'Espagne a connue au cours de la décennie écoulée aurait été impossible<sup>4</sup>. La population immigrante au cours de cette période a aussi augmenté d'environ 1% par an en moyenne. Les emplois trouvés par ces travailleurs migrants se situent principalement dans le bâtiment et dans certains secteurs des services (par ex. la garde d'enfants et les soins aux adultes dépendants, les travaux domestiques et le nettoyage de bureaux, ainsi que la restauration et les services traiteurs). Un tableau reprenant une liste d'indicateurs comparatifs entre population immigrante et espagnole est fourni en annexe. Si certains indicateurs sont meilleurs pour la population immigrante, ce n'est pas le cas pour d'autres, notamment ceux qui concernent le risque d'exclusion sociale.

Le taux d'activité de la population masculine espagnole est de 67%, tandis qu'il atteint 86% parmi les immigrants. Dans le cas des femmes, le taux est de 69% pour la population immigrante, contre 46% seulement pour les Espagnoles. Pour ce qui est de réaliser l'objectif de Lisbonne dans le domaine de l'emploi, l'impact de la population immigrante est indéniable. Le taux d'emploi se présente de façon comparable: les immigrants ont un taux de 77% pour les hommes, contre 63% de la population masculine espagnole, tandis que pour les femmes, les chiffres sont respectivement de 59% et 41%. Toutefois, en ce qui concerne le chômage, les taux sont plus élevés dans la population immigrante: 10%, contre environ 5% seulement, dans le cas des hommes, et 14,4% contre 11%, dans le cas des femmes. Cette situation reflète les niveaux de travail temporaire plus élevés et sans doute un chômage frictionnel nettement plus élevé dans la population immigrante. La tendance à accepter des emplois informels et non déclarés est aussi plus forte parmi les immigrants et il se peut donc que le taux de chômage soit, en réalité, inférieur. Il faut préciser que l'Espagne est un des pays de l'UE où l'économie souterraine est la plus importante (entre 22% et 33% du PIB ou 17% de la main-d'œuvre) et que, selon les analyses de l'OCDE, ce contexte a aussi aidé la population immigrante à trouver rapidement du travail. Les cas des travaux domestiques et des soins à domicile, mais aussi du bâtiment en sont les exemples les plus évidents. Il se peut également que la croissance du taux d'emploi des femmes espagnoles ait bénéficié, dans une certaine mesure, de l'immigration de main-d'œuvre féminine disposée à s'occuper des tâches ménagères, à garder les enfants et à prendre soins des adultes dépendants en échange d'une modeste rémunération. Mais le revers de la médaille est que ces femmes sont contraintes de laisser leurs propres enfants au pays ou que d'autres problèmes se posent quand ces enfants sont en Espagne (effet de dumping social). La principale source de difficulté est que l'Espagne n'a pas de services publics pour répondre à ces besoins et les efforts visant à professionnaliser ces services sont encore balbutiants (il s'agit essentiellement des mesures à développer dans le cadre de la nouvelle loi visant à promouvoir l'autonomie et l'aide aux personnes dépendantes).

La population Rom constitue un autre groupe confronté à une situation d'exclusion sociale depuis de nombreuses années. En fait, une des ONG partenaires du programme examiné ici (Fundación Secretariado Gitano) a joué un rôle de premier plan dans les politiques et les initiatives ciblant ce groupe de la population espagnole. Le tableau 2 en annexe donne quelques chiffres tirés d'une enquête sur les forces de travail menée en 2005 auprès des Roms et compare leur situation à celle du reste de la population espagnole. Les données parlent d'elles-mêmes et traduisent clairement les difficultés auxquelles se heurtent les Roms en matière d'emploi, de même que la

<sup>3</sup> Informe Mensual Núm 295, Servicio de Estudios, La Caixa, Octubre 2006, disponible en anglais à l'adresse: <http://www.lacaixa.comunicacions.com/se/ieimhm.php?idioma=eng>.

<sup>4</sup> Ibid.

part considérable du travail non déclaré dans ce groupe de population. Les chiffres proviennent d'une enquête financée en partie par le programme sur lequel porte cette évaluation par les pairs.

Selon les résultats d'une enquête menée en 1999 sur le handicap (Encuesta de Discapacidades, Deficiencias y Estado de Salud 1999), les personnes handicapées constituaient près de 9% de la population totale (7,5% de la population masculine et 10% de la population féminine, soit environ 3 000 000 de personnes en tout). Les personnes en âge de travailler ne présentaient que 40% de l'ensemble de la population souffrant d'un handicap (1,4 million de personnes). D'après cette source, le taux d'emploi des personnes handicapées est de 24% (16% pour les femmes et 32% pour les hommes), leur taux de chômage est de 54%, et 36% ont un faible niveau d'éducation ou n'ont pas été scolarisées – en raison de leur handicap physique ou mental dans plus de la moitié des cas.

On ne dispose pas de chiffres fiables et détaillés concernant d'autres groupes défavorisés; il n'est donc pas possible d'apprécier l'évolution de leur situation durant les six années qui ont suivi le lancement du programme.

### **3. Programme opérationnel plurirégional de lutte contre les discriminations (POLCD)**

Cette section résume le document présenté par le pays hôte en retenant plus particulièrement les aspects pratiques, budgétaires et institutionnels du programme, ainsi que les procédures d'évaluation et de suivi mises en place.

#### **3.1 La politique dans la pratique**

Les principaux objectifs du programme examiné étaient:

- d'encourager la participation des femmes sur le marché du travail;
- de promouvoir l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail.

Toutefois, d'autres groupes menacés d'exclusion sociale ont aussi été inclus dans le public-cible du programme. Il s'ensuit que les activités menées et financées dans le cadre du programme s'adressaient aux groupes suivants:

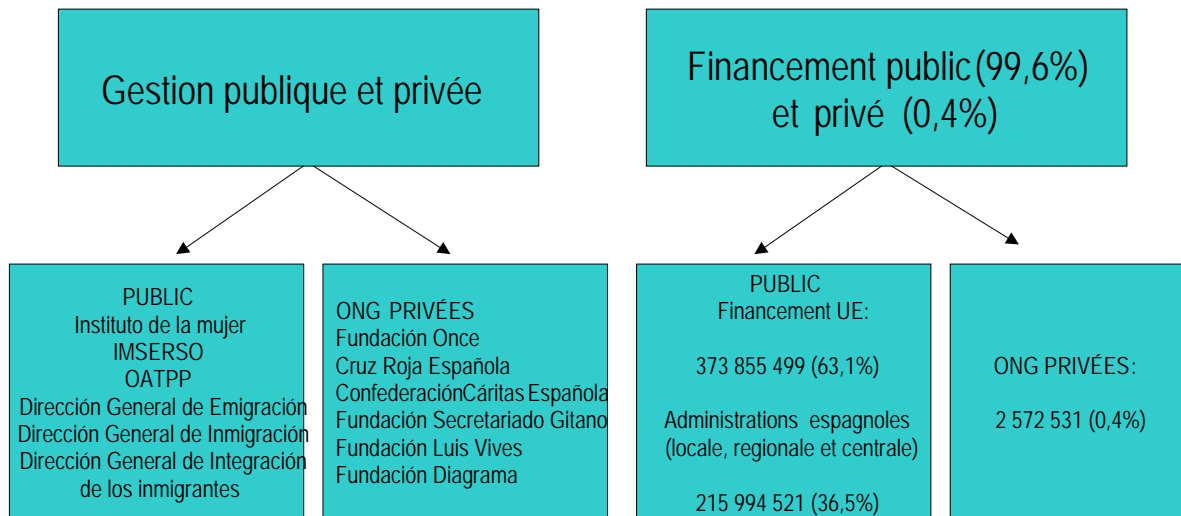
- immigrants;
- population de travailleurs migrants à l'intérieur du territoire espagnol;
- personnes handicapées;
- minorités ethniques (essentiellement la population Rom);
- détenus dont la libération est proche ou anciens détenus;
- jeunes pris en charge par l'État (notamment en internement pour délinquance);
- anciens toxicomanes;

- tout groupe victime de discrimination.

On retiendra que les services offerts dans le cadre du programme étaient fortement dictés par la demande, puisqu'ils incluaient des bénéficiaires déjà concernés par les actions des ONG participantes et d'autres orientés vers le programme par des services publics.

### 3.2 Le budget et le montage institutionnel

Le diagramme suivant présente le principal mécanisme de mise en œuvre et de financement du Programme opérationnel plurirégional de lutte contre les discriminations (POLCD) géré par les ONG actives dans le domaine social en Espagne.



Le rapport du pays hôte indique que l'Espagne, à l'instar d'autres pays européens, a augmenté les ressources allouées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et que «pour la période 2000-2006, un budget de plus de 1 500 000 000 € était prévu pour combattre l'exclusion sociale, en vue de [toucher] plus de 2 200 000 bénéficiaires. Le [programme examiné] représentait un progrès important pour l'Espagne, et ce pour deux raisons: premièrement parce que, pour la première fois, un programme opérationnel d'envergure nationale portait exclusivement sur l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des [groupes] de population qui rencontrent des difficultés particulières pour accéder au marché du travail; deuxièmement parce que, pour la première fois également, un groupe d'ONG, d'abord au nombre de cinq puis de six, a pris en charge la gestion d'une partie de ce programme opérationnel. Il faut préciser que la participation d'ONG espagnoles comme [bénéficiaires des] Fonds structurels, et plus particulièrement du FSE, s'inscrit dans une longue tradition, mais ce qui est nouveau dans ce programme, c'est qu'elles intervenaient comme organisations gestionnaires<sup>5</sup>».

Les six ONG participantes continueront à mener des actions au titre de ce programme jusqu'en 2008. Au total, 226 301 bénéficiaires ont pris part au programme: 57 581 personnes ont reçu une formation, 103.291 ont trouvé un emploi (sans autres précisions, toutefois, sur le type de contrat) et 734 entreprises ont été créées.

<sup>5</sup> Par «organisations gestionnaires», nous entendons celles qui s'occupent de gérer une partie du programme opérationnel, durant toute la période concernée.

### 3.3 Évaluation et suivi

On ne dispose pas de documents décrivant les résultats ou les méthodes employées pour évaluer ce programme. Le rapport d'expert et les informations présentées lors du séminaire ne font pas mention de cet aspect. C'est peut-être l'un des points faibles du programme. L'une des rares évaluations disponibles est celle de la [Fundación Secretariado Gitano](#). C'est en fait la seule ONG à avoir mis en ligne, sur la page d'accueil de son site web, un rapport spécifique sur les résultats du programme qui fait l'objet de ce séminaire.

## 4. Intérêt et transférabilité

### 4.1 Introduction

L'intérêt de ce programme doit être apprécié en tenant compte des spécificités de l'Espagne, avec sa structure de services sociaux et d'aide à l'emploi fortement décentralisée, la longue expérience de coopération entre le gouvernement et des ONG nationales pour la fourniture de services sociaux à des groupes de population spécifiques et les expériences de gestion des fonds structurels par les ONG espagnoles (programmes du FSE) qui ont servi de base à la mise en place du programme. Toutefois, au regard des objectifs et des procédures de l'UE, le programme offre un exemple très pertinent de partenariat – l'un des grands principes de la politique de cohésion.

Certains aspects ont en outre été retenus comme présentant a priori un fort potentiel en termes d'échange d'expérience et de transférabilité, à savoir:

- l'échelle – la lutte contre les discriminations n'est pas cantonnée dans des mesures ou des projets isolés, mais élevée au rang de programme;
- le public-cible – la population Rom en particulier, mais aussi d'autres groupes touchés par la discrimination et en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale;
- les moyens d'action – partenariats avec des ONG comme intervenants, mais aussi comme gestionnaires des fonds.

Les participants à l'évaluation par les pairs, dans les commentaires soumis par écrit et oralement, ont formulé diverses observations sur l'intérêt et la transférabilité du programme. Cette section en donne un résumé.

### 4.2 Comparaison d'approches similaires en Europe

Parmi les actions financées par le FSE, on trouve plusieurs projets déployés par des ONG partenaires de programmes opérationnels, mais seule l'Espagne présente un tel modèle de gestion et de mise en œuvre effective d'un programme opérationnel.

La façon dont les partenariats sont organisés varie aussi grandement en fonction des traditions de coopération plus ou moins bien ancrées entre les ONG et les gouvernements des différents États membres. Par exemple, les [rapports conjoints](#) sur la protection sociale et l'inclusion sociale indiquent que les ONG représentant des groupes concernés par les politiques d'inclusion et de

lutte contre la pauvreté ne sont pas toujours associées à leur conception, à leur mise en œuvre, à leur suivi ou à leur évaluation. La MOC a permis d'introduire de nouveaux mécanismes ou des améliorations à des mécanismes existants, et de consulter les ONG et les bénéficiaires eux-mêmes sur les mesures et les approches les plus adéquates pour aborder les problèmes de pauvreté et d'exclusion.

Les documents présentés sur la [page web des projets financés par le FSE](#) fournissent peu de données chiffrées. Il s'agit en général d'actions menées sur une très petite échelle (aucun projet ne couvre plus de 1 500 bénéficiaires) avec des budgets allant de 100 000 euros à 2 millions. L'échelle du POLCD espagnol est donc une autre de ses particularités remarquables.

Néanmoins, dans des pays comme le Royaume-Uni, la Hongrie, la République tchèque et le Portugal, les autorités gestionnaires des fonds structurels ont eu recours au système des subventions globales pour faire intervenir des ONG comme intermédiaires chargés de mettre en œuvre les programmes opérationnels dans ces pays.

### 4.3 Commentaires des pays pairs

Tous les pays pairs ont trouvé l'expérience espagnole très intéressante et, sans perdre de vue les différences d'échelle et de gestion des moyens financiers alloués par le FSE, le rôle particulier et la mission des ONG, la méthodologie d'insertion et la population touchée par la discrimination sur le marché du travail, les participants ont estimé que certains aspects pouvaient être transférables.

Pour la **Bulgarie**, l'un des enseignements les plus importants, qui compte parmi les aspects transférables, est celui de l'approche à la fois globale et individualisée que le POLCD adopte à l'égard des bénéficiaires et de la manière d'y parvenir dans la pratique. La Bulgarie dispose déjà d'un cadre juridique qui prévoit et autorise une telle approche, parallèlement à celle suivie par les services sociaux. Le programme opérationnel bulgare sur le développement des ressources humaines affecte déjà un soutien financier aux mêmes objectifs que le POLCD espagnol, malgré certaines différences dans le mode de financement et dans le fait que la lutte contre la discrimination s'y trouve intégrée et non concentrée dans un programme opérationnel spécifique. L'attention portée à la fois à la communauté Rom et à la population immigrante, qui est appelée à se développer de plus en plus en Bulgarie, constitue l'aspect transférable le plus intéressant dans le programme espagnol aux yeux des participants bulgares, de même que la sensibilisation des employeurs et d'autres parties prenantes.

Pour **Chypre**, bien que la situation de départ soit très différente (en termes d'échelle du programme, comme en ce qui concerne les ONG et les bénéficiaires), la participation du secteur associatif à la fourniture de services sociaux est jugée très utile. Il conviendrait cependant d'investir des ressources dans le renforcement des capacités pour les ONG et aussi dans les activités de suivi et d'évaluation. En outre, la stratégie visant à combiner une action ciblée et une approche intégrée devrait être débattue plus longuement.

La **Grèce** a récemment introduit des réformes, dont une révision de la constitution, qui élargissent la portée de la coopération avec le secteur associatif pour la fourniture de services sociaux et qui établit aussi de nouveaux droits pour les citoyens. Le rôle des ONG est crucial pour proposer des services individualisés qui favorisent la réinsertion des bénéficiaires dans la société et sur le marché du travail. La décentralisation des compétences en matière d'insertion

professionnelle à l'échelon local apparaît comme un élément déterminant pour l'efficacité de la politique sociale.

En ce qui concerne la **Finlande**, l'expérience espagnole pourrait être incluse dans la nouvelle approche de l'administration publique et donc envisagée dans le cadre des défis à relever par les États membres en termes de gouvernance. La question qui se poserait ici porterait sur le rôle de la société civile et des ONG dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et sur les moyens de les consulter et de les associer à la planification et au déploiement des stratégies et des programmes. La Finlande a déjà une vaste expérience de la participation des ONG dans la gestion de programmes européens, selon un modèle différent du système espagnol, mais qui tend à présent à s'en rapprocher. Dans la foulée de récents changements structurels dans l'administration locale en rapport avec la fourniture de services sociaux, la Finlande doit procéder une réorganisation générale de ces services. Les approches intégrées comportent des aspects pluridisciplinaires et multisectoriels qui sont en cours de développement. À cet égard, le suivi et l'évaluation (responsabilité sociale) revêtent une grande importance pour des raisons de transparence. Le travail des ONG dans le cadre des entreprises d'insertion et le système des parcours d'insertion relèvent d'une méthodologie commune. Enfin, la question du financement des ONG pour s'occuper des services sociaux est de la plus haute importance. La Finlande utilise des fonds publics à cette fin.

Dans le cas de **Malte**, malgré la différence d'échelle avec l'Espagne, les enseignements tirés des méthodes employées, la coopération entre les pouvoirs publics et les ONG, mais aussi l'ouverture au secteur public apparaissent comme autant d'éléments transférables, à condition de tenir compte des spécificités culturelles et démographiques. Tel qu'il se présente actuellement à Malte, le secteur associatif doit encore être renforcé, car il se compose principalement de bénévoles et est donc limité en termes de ressources humaines et matérielles.

La **Slovénie** apprécie la structure organisationnelle du POLCD, qui constitue l'aspect le plus intéressant dans la mise en œuvre comme dans le financement du programme espagnol. Les ONG ne disposent pas, actuellement, de la capacité et des ressources nécessaires pour se lancer dans une action d'une telle envergure et prendre en charge la gestion des moyens financiers du FSE. Toutefois, dans le cadre de l'initiative EQUAL, on peut retenir certains exemples de coopération entre les pouvoirs publics et les ONG à l'échelon local. Les éléments du POLCD qui pourraient être les plus utiles en Slovénie sont les méthodes et les enseignements du travail avec les Roms et la population immigrante. Les participants slovènes s'intéressent en particulier à la façon dont le programme espagnol a été planifié et aux mécanismes qui ont permis de mener une action efficace malgré les différences entre les régions.

#### 4.4 Commentaires des organisations européennes

Les commentaires d'**EAPN** (European Anti-poverty Network) et d'**ENAR** (European Network against Racism) comportaient deux critiques: les difficultés qui font obstacle à l'intégration effective des principes du programme EQUAL dans les nouveaux programmes opérationnels du Fonds social; et le manque d'informations fournies dans le cadre de l'évaluation par les pairs sur la situation des bénéficiaires (à propos notamment des solutions apportées par le programme aux discriminations multiples – en fonction du sexe et de l'âge, par exemple).

**ENAR** a aussi soulevé la question des critères intervenant dans le choix des ONG associées à la mise en œuvre et à la gestion des moyens financiers du FSE, tout en applaudissant la volonté de couvrir différents groupes victimes de discrimination. L'approche intégrée de l'insertion

professionnelle est aussi jugée comme un élément très positif. La représentante d'ENAR s'interroge par ailleurs sur la cohérence politique du programme. Par exemple, comment le POLCD intervient-il dans la politique de l'immigration en Espagne? Les organisations participantes ont-elles pu travailler avec les sans-papiers? Enfin la visibilité des actions menées par le programme pour combattre la discrimination suscite certaines réserves, bien que les autres éléments comme l'optique individualisée du programme, ainsi que son approche ciblée, participative et intégrée méritent d'être salués.

**EAPN** a fait remarquer que non seulement l'Espagne, mais aussi le Royaume-Uni, la République tchèque, la Hongrie, l'Irlande et Malte associent des ONG à la mise en œuvre de programmes et d'initiatives pour combattre la discrimination, la pauvreté et l'exclusion sociale. Les ONG ont souvent le sentiment que, parmi les différents aspects de la politique européenne, la cohésion sociale ne reçoit pas toujours l'attention qui devrait lui revenir, notamment dans les accords stratégiques et politiques de haut niveau. On craint aussi que tous les acquis de l'initiative EQUAL, qui sont à présent censés être intégrés dans les programmes opérationnels, ne soient perdus si les grands programmes de financement n'incluent pas les mêmes principes. La disparition des subventions globales dans les nouvelles règles de financement pourrait rendre l'expérience espagnole impossible à reproduire.

#### 4.5 Débat sur la transférabilité de la politique

Deux ateliers séparés ont été organisés pour débattre des aspects transférables du programme. Lors de ces deux discussions, les intervenants ont souligné que la situation varie grandement selon les États membres. On y retrouve cependant des groupes similaires de personnes vulnérables et la même nécessité d'apporter des solutions à leurs difficultés.

La Bulgarie, par exemple, a les mêmes groupes à risque, comme les personnes handicapées et les Roms. La principale différence est que l'Espagne a mis en place un programme spécifique pour lutter contre la discrimination, tandis que d'autres pays abordent le problème dans le cadre d'une approche horizontale inscrite dans tous les programmes. Les autorités bulgares se préoccupent de plus en plus des attitudes discriminatoires qui peuvent exister parmi les employeurs ou d'autres acteurs et accordent une place plus grande aux questions d'égalité des droits. Une autre différence entre les pays concerne les sources de financement, qui se répartissent diversement entre le FSE, le FEDER<sup>6</sup> et les budgets nationaux.

Le problème du public-cible a aussi été soulevé, car au sein de certains groupes de population, le degré de vulnérabilité n'est pas uniforme: certains immigrants sont, par ex., hautement qualifiés. Les groupes défavorisés sont souvent très présents dans l'économie informelle, ce qui constitue une autre difficulté. Néanmoins, tous les intervenants partagent les mêmes objectifs d'insertion professionnelle et d'approche proactive auprès des personnes concernées.

La capacité et le rôle des ONG présentent aussi de fortes variations selon les pays pairs, mais tous les participants s'accordent sur l'importance du rôle que ces associations jouent ou pourraient jouer pour fournir des services individualisés aux groupes les plus vulnérables. Dans certains cas, le cadre juridique devrait être changé pour permettre aux ONG d'assumer les responsabilités dévolues aux organisations espagnoles dans le cadre du POLCD. En tout état de cause, il ressort clairement que les ONG pourraient être associées plus étroitement à d'autres aspects des politiques d'inclusion et de protection sociale, comme la planification et le suivi.

---

<sup>6</sup> Fonds européen de développement régional (FEDER)

Un autre aspect mis en avant pour son potentiel de transférabilité intéressant tient à la méthodologie utilisée (les parcours d'insertion). Certains intervenants s'interrogent néanmoins sur les possibilités d'utilisation de ces méthodes en milieu rural.

Plusieurs enjeux importants ont été rappelés dans le débat sur la transférabilité du POLCD, notamment:

- Démocratie et responsabilité: quel genre de mesures faut-il prendre pour garantir la transparence?
- Dès lors que les programmes opérationnels sont approuvés, comment mettre à profit les autres leçons qu'on en tire?
- Importance des évaluations d'impact et des indicateurs. Les participants à l'évaluation par les pairs ont été impressionnés par les statistiques présentées, mais des indicateurs à plus long terme sont nécessaires pour mesurer pleinement les résultats du programme.
- Que peuvent faire les gouvernements pour renforcer les capacités des ONG? Quel rôle doivent jouer l'État et les institutions nationales? Et quelles mesures doivent être prises pour garantir que les besoins des groupes le plus vulnérables soient pris en compte, sans décharger pour autant les pouvoirs publics de leurs responsabilités en matière de protection sociale?

## 5. Conclusions et enseignements

Le POLCD atteste des possibilités de coopération entre les pouvoirs publics et la société civile pour concevoir et déployer des programmes ciblant des groupes de population spécifiques exposés à la discrimination, à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

L'approche globale adoptée dans la mise en œuvre du programme apparaît comme un de ses principaux atouts. L'importance du rôle joué par les ONG qui gèrent les budgets alloués par le FSE en Espagne se justifie dans le contexte de la collaboration de longue date des ONG avec l'administration centrale, mais aussi au vu des problèmes que pose la gestion d'un programme national dans un pays aussi décentralisé que l'Espagne. Les aspects qui entrent en ligne de compte dans l'appréciation de l'intérêt et de la transférabilité sont donc non seulement la capacité mais aussi le degré de confiance.

Les grands enseignements de cette évaluation par les pairs peuvent être résumés comme suit:

- Les activités de **sensibilisation aux attitudes discriminatoires** parmi les employeurs et d'autres acteurs du marché du travail ont été jugées très pertinentes.
- L'**approche ciblée**, combinée avec la prise en compte à la fois globale et individualisée des besoins des bénéficiaires, a garanti le succès du programme, même si, pour des raisons de transparence et de responsabilité, les **évaluations** finales devraient inclure certains indicateurs sur les profils des bénéficiaires et sur les résultats obtenus (type de contrats d'embauche, salaires, etc.).

- La gestion et la mise en œuvre des fonds structurels par des ONG nécessitent au préalable un degré de confiance élevé, mais aussi une certaine **capacité des ONG** (en termes de ressources humaines et financières) afin de mener à bien les tâches qui leur incombent. Là encore, il convient de mettre en place des mécanismes transparents de suivi et d'évaluation. Le cas de la FSGG (l'ONG représentant la communauté Rom) en est un bon exemple.
- Malgré des différences considérables en termes de modèles de décentralisation, d'échelle et de capacité des ONG, tous les pays pairs ont manifesté un vif intérêt pour l'expérience espagnole, en retenant plus particulièrement la **méthodologie des parcours d'insertion** comme l'un des aspects les plus utilement transférables.
- Les participants s'accordent sur la nécessité de réduire les **obstacles administratifs** qui dissuadent ou empêchent les personnes les plus vulnérables de trouver des solutions à leurs problèmes. Tous sont partisans d'une approche qui part de la base pour mieux adapter les services aux besoins locaux.
- **L'organisation du programme** est considérée par les pays pairs comme un des éléments les plus intéressants dans la perspective d'un transfert, car elle englobait des objectifs de bonne gouvernance (participation directe des ONG et, dans une moindre mesure, des bénéficiaires) et de fourniture efficace des services (meilleure couverture des groupes les plus vulnérables qui n'ont pas accès aux services officiels de l'administration de l'emploi, par exemple).
- Le renforcement des **réseaux** entre les secteurs public et privé, et entre les différents niveaux de décision est considéré comme un élément largement transférable.
- La manière dont l'Espagne est parvenue à coordonner les compétences des **administrations nationales et régionales autonomes** au sein du POLCD a été jugée très intéressante par les pays où prévaut une délégation des responsabilités similaire. Les efforts visant à encourager ce type de coopération dans des programmes conjoints constituent un autre élément transférable.
- L'approche adoptée à l'égard de la communauté **Rom**, en favorisant la responsabilisation et les initiatives des bénéficiaires, pour les encourager à prendre une part plus active dans la société, à développer leurs compétences et leur confiance en eux, a retenu plus particulièrement l'attention des pays où les populations Roms sont importantes.

## Annexe A

Tableau 1: Principaux indicateurs pour la communauté Rom espagnole, 2005

Population active de plus de 16 ans	329 017 (69% de la population)
Sans emploi	45 600 (taux de chômage de 13,76%, soit 3 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Taux de chômage des femmes	16,29% (soit 2 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Taux de chômage des jeunes	17,8% (soit 2 points de moins que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Taux d'emploi	59,73% (soit seulement 3,6 points de moins que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Taux d'emploi des femmes	48,56% (soit seulement 2,6 points de moins que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Taux d'emploi des jeunes	57,73% (soit 19,4 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Emploi temporaire ou à durée déterminée	57,2% (soit près de 20 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Contrats de travail passés oralement	14,8% (inconnu pour la population espagnole)
Taux d'emploi indépendant	21% (soit 6 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Parents au foyer non rémunérés	21% (soit près de 20 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
Travail à temps partiel	41,9% (soit 33 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
% personnes travaillant dans	
Les services	75,94% (soit 11 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
L'agriculture	8,74% (soit 3 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
La construction	10,67% (soit 16,5 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)
L'industrie	4,65% (soit 25 points de plus que la moyenne espagnole, en pourcentage de cette moyenne)

Source: d'après divers tableaux présentés dans *Población Gitana y Empleo*, 2005, et nos propres calculs de comparaison avec les données sur l'emploi en Europe, 2005, sauf en ce qui concerne l'emploi dans la construction où la comparaison est faite avec les données LFS INE (2<sup>e</sup> trimestre 2005)

		Espagnols	Total étrangers	UE	Reste de l'Europe	Amérique latine	Reste du monde
<b>Population totale (milliers de personnes)</b>							
Hommes			1956,3	316,9	335,5	793,6	510,2
Femmes			1969,8	313,7	375,3	965,1	315,7
<b>Structure d'âge (pourcentage dans chaque groupe d'âges)</b>							
Hommes	0 à 15 ans	16,77	9,16	6,75	9,60	10,85	9,43
	16 à 24 ans	10,77	14,10	8,14	17,17	17,75	13,35
	25 à 34 ans	16,63	31,06	19,53	35,74	32,30	36,70
	35 à 44 ans	15,87	24,0	20,57	23,31	26,10	27,21
	45 à 54 ans	13,56	11,10	14,13	11,45	8,58	10,25
	55 ans ou plus	26,41	10,28	30,88	2,74	4,42	3,06
Femmes	0 à 15 ans	15,46	9,28	6,86	8,23	9,64	12,39
	16 à 24 ans	9,76	16,56	8,36	21,74	15,63	20,50
	25 à 34 ans	14,90	30,76	20,61	34,18	34,75	33,52
	35 à 44 ans	15,20	20,41	19,74	20,64	22,51	18,73
	45 à 54 ans	13,17	11,36	11,04	11,29	12,84	10,27
	55 ans ou plus	31,50	11,63	33,40	3,92	4,63	4,59
<b>Niveau d'éducation (pourcentage dans chaque niveau d'éducation de la population en âge de travailler)</b>							
Hommes	Analphabète	1,37	1,87	0,57	0,00	0,11	6,64
	Primaire	29,08	24,59	12,24	17,14	21,64	41,90
	Secondaire obligatoire	28,21	21,24	20,36	13,32	24,00	22,77
	Secondaire supérieur I	18,55	31,54	27,76	40,87	38,14	17,68
	Secondaire supérieur II	0,04	0,33	0,00	1,55	0,17	0,00
	Éducation supérieure	22,12	19,69	35,78	27,13	15,70	10,63
	Doctorat	0,63	0,75	3,28	0,00	0,24	0,39
	Femmes	Analphabète	3,14	3,07	0,58	0,17	0,18
Primaire	34,58	19,75	12,46	14,75	18,99	36,08	
Secondaire obligatoire	23,01	20,18	21,19	17,39	21,69	17,82	
Secondaire supérieur I	17,64	35,30	29,00	40,97	40,78	17,61	
Secondaire supérieur II	0,05	0,09	0,24	0,06	0,08	0,00	
Éducation supérieure	21,32	21,18	35,06	26,66	17,90	10,05	
Doctorat	0,26	0,43	1,47	0,00	0,38	0,00	
<b>Taux d'activité</b>							
Hommes		67,16	86,06	65,41	91,5	89,6	90,29
Femmes		45,55	69,05	50,63	76,8	79,15	47,03
<b>Taux d'emploi*</b>							
Hommes		63,31	77,46	59,53	81,06		
Femmes		40,66	59,12	44,4	62		
<b>Taux de chômage*</b>							
Hommes		5,86	10	8,99	10,15		
Femmes		11,08	14,39	12,32	14,67		

		Espagnols	Total étrangers	UE	Reste de l'Europe	Amérique latine	Reste du monde
<b>Distribution sectorielle de l'emploi (%)</b>							
<b>Hommes</b>	Agriculture	5,61	8,32	3,41	13,62	5,83	11,05
	Industrie	22,09	16,17	17,75	20,02	12,79	18,16
	Construction	18,18	36,78	16,67	43,61	40,21	36,31
	Services	54,12	38,73	62,17	22,76	41,17	34,48
<b>Femmes</b>	Agriculture	3,21	4,34	1,62	7,70	3,04	7,67
	Industrie	10,50	5,86	7,09	6,53	4,92	8,26
	Construction	1,85	0,65	0,00	0,64	0,90	0,10
	Services	84,45	89,15	91,29	85,12	91,14	83,97

Source: LFS (EPA), INE 2<sup>e</sup> trimestre 2006

Tableau 3 Comparaison d'indicateurs de base sur le marché de l'emploi pour l'Espagne et l'UE15, 1999-2006

	MOYENNES UE 15								MOYENNES ESPAGNE							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>TOTAL</b>																
Taux d'emploi (% population âgée de 15-64 ans)	62,5	63,4	64,0	64,2	64,3	64,7	65,2	66,0	53,8	56,3	57,8	58,5	59,8	61,1	63,3	64,8
Taux d'emploi (% population âgée de 15-24 ans)	39,6	40,5	40,9	40,6	39,9	40,0	39,8	40,1	30,5	32,5	34,0	34,0	34,4	35,2	38,3	39,5
Taux d'emploi (% population âgée de 25-54 ans)	75,7	76,5	77,0	77,1	77,1	77,6	77,8	78,7	66,2	68,4	69,5	70,2	71,4	72,7	74,4	75,8
Taux d'emploi (% population âgée de 55-64 ans)	37,1	37,8	38,8	40,2	41,7	42,5	44,1	45,3	35,0	37,0	39,2	39,6	40,7	41,3	43,1	44,1
Contrats à durée détermin. (% total salariés)	13,4	13,7	13,5	13,1	13,1	13,6	14,3	14,7	32,9	32,2	32,2	31,8	31,8	32,5	33,3	34,0
<b>HOMMES</b>																
Taux d'activité (% population âgée de 15-64 ans)	78,3	78,3	78,3	78,4	78,6	78,6	78,9	79,2	77,9	78,8	78,4	79,1	80,0	80,4	80,9	81,3
Taux d'activité (% population âgée de 15-24 ans)	51,7	51,6	51,4	51,2	51,0	50,9	51,2	51,1	47,2	48,0	48,2	48,8	49,5	50,2	52,3	52,2
Taux d'activité (% population âgée de 25-54 ans)	92,7	92,7	92,4	92,4	92,4	92,4	92,5	92,7	93,0	93,1	91,7	92,1	92,5	92,5	92,4	92,5
Taux d'activité (% population âgée de 55-64 ans)	51,5	51,6	52,2	53,4	55,1	55,8	56,8	57,6	57,6	60,2	61,2	62,1	62,9	62,7	63,2	63,5
<b>FEMMES</b>																
Taux d'activité (% population âgée de 15-64 ans)	59,5	60,0	60,2	61,0	61,6	62,5	63,2	64,0	50,0	52,0	50,9	53,1	55,1	56,8	58,3	60,2
Taux d'activité (% population âgée de 15-24 ans)	44,6	44,7	44,2	44,3	44,0	44,2	44,4	44,4	39,0	39,7	37,7	38,5	39,2	39,8	42,9	43,9
Taux d'activité (% population âgée de 25-54 ans)	71,6	72,1	72,3	73,1	73,9	75,0	75,3	76,2	60,7	62,8	61,3	64,1	66,5	68,3	69,0	71,2
Taux d'activité (% population âgée de 55-64 ans)	29,6	30,3	31,1	32,8	34,3	35,5	37,8	39,3	21,2	22,7	23,7	24,4	25,7	27,2	29,6	31,0
<b>HOMMES</b>																
Taux de chômage (% main-d'œuvre 15 ans et +)	7,1	6,4	6,1	6,5	7,0	7,1	7,0	6,5	9,0	7,9	7,5	8,1	8,2	8,0	7,0	6,4
Taux de chômage jeunes (% main-d'œuvre 15-24 ans)	15,3	13,7	13,6	14,6	15,9	16,1	16,3	15,6	20,5	18,1	17,3	19,2	20,2	19,4	16,7	15,1
Taux de chômage de longue durée (% main-d'œuvre)	3,2	2,8	2,5	2,6	2,8	3,0	2,9	2,8	3,6	2,8	2,3	2,3	2,4	2,2	1,4	1,2
Ratio chômage jeunes (% population âgée 15-24 ans)	8,6	7,7	7,1	7,6	8,1	8,0	8,5	8,0	11,0	9,8	8,0	9,0	9,7	9,4	8,7	7,8
<b>FEMMES</b>																
Taux de chômage (% main-d'œuvre 15 ans et +)	10,3	9,2	8,6	8,8	9,1	9,2	8,9	8,4	18,0	16,0	14,8	15,7	15,3	14,3	12,2	11,6
Taux de chômage jeunes (% main-d'œuvre 15-24 ans)	19,6	17,4	17,1	17,1	17,2	17,6	17,1	16,8	36,3	32,5	31,2	31,1	30,8	30,1	23,5	21,6
Taux de chômage de longue durée (% main-d'œuvre)	4,8	4,2	3,8	3,7	3,9	4,0	3,7	3,5	9,0	7,4	6,0	5,9	5,7	5,0	3,4	2,8
Ratio chômage jeunes (% population âgée 15-24 ans)	8,5	7,8	6,8	6,8	7,0	7,3	7,6	7,3	14,4	13,0	10,1	10,5	10,6	10,5	10,1	9,5